



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gynécologues

Question écrite n° 96393

Texte de la question

M. Michel Vergnier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la démographie des gynécologues en France. Le Gouvernement n'a eu de cesse de revaloriser le nombre de postes d'internes spécialistes de cette discipline médico-chirurgicale : de 41 en 2013, il est passé à 68 en 2015. Pourtant, ces efforts n'ont pu enrayer la chute de ces effectifs notamment en raison de nombreux départs en retraite. Ainsi, entre 2013 et 2015, leur nombre a décru, passant de 1 499 à 1 287. Selon l'ordre des médecins, six départements sont privés de tout gynécologue médical et 59 % de ces spécialistes ont actuellement plus de 60 ans. Considérant la pénurie de gynécologues comme un enjeu majeur de santé publique, il souhaite connaître la politique du Gouvernement en la matière et ce, dans une perspective de maillage équilibré de l'offre de soins sur tout le territoire.

Texte de la réponse

Répondre aux inégalités de santé et améliorer le parcours de santé du patient dans toutes ses composantes (soins, prévention, dépistage, éducation à la santé), représentent des enjeux majeurs pour le Gouvernement. Tout d'abord, le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) de médecine est en augmentation constante. L'arrêté du 9 juillet 2015 a fixé le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) de médecine à 68 au titre de l'année universitaire 2015-2016. Ainsi, ce nombre de postes a plus que doublé entre 2012 et 2015, passant de 30 postes à 68 postes. Un effort particulier a été fait pour 2016, puisque 20 postes supplémentaires sont offerts par rapport à l'année passée. Par ailleurs, le Gouvernement s'est mobilisé pour améliorer l'accessibilité aux soins, plus particulièrement, à travers le Pacte territoire santé. L'un des engagements du pacte a conduit à simplifier, en 2013, le dispositif du contrat d'engagement de service public (CESP), bourse versée aux étudiants en médecine en contrepartie d'un engagement à s'installer en zone sous-dense. Il contribue ainsi à l'installation des professionnels dans les zones rurales.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vergnier](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96393

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juin 2016](#), page 4903

Réponse publiée au JO le : [28 juin 2016](#), page 5991